

*Ci-dessous, vous trouverez un résumé d'une discussion tenue le 15 septembre 2016 lors d'une assemblée publique dans la circonscription de Lac-Saint-Louis avec le député Francis Scarpaleggia.*

**1. Que pensaient les participants au sujet du système actuel d'élection des députés (avantages/inconvénients)? Les participants estimaient-ils que leur vote était pris en compte de façon équitable?**

Les personnes ayant participé à l'assemblée publique ont affirmé être globalement satisfaites de la façon dont fonctionne notre système électoral actuel. Elles ont cité la responsabilité des députés par rapport à leur circonscription, la simplicité et le caractère « typiquement canadien » comme étant les raisons pour lesquelles ils soutiennent le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) actuel.

Certains des inconvénients du SMUT ont toutefois été mentionnés, notamment le fait qu'il ne soit pas adapté à un pays comptant plus de deux partis politiques, car, dans ces circonstances, un candidat ou un parti peut gagner sans obtenir la majorité des suffrages. Un autre inconvénient souvent cité est le fait que notre système électoral actuel permet aux partis soutenus uniquement au niveau régional d'obtenir un nombre de sièges et un pouvoir disproportionnés au sein de la Chambre des communes.

**2. Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils souligné des caractéristiques particulières qu'ils jugent importantes dans un système électoral (p. ex. la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité ou la légitimité)?**

La majorité des participants qui soutenaient la réforme électorale ont cité la représentation proportionnelle mixte (RPM) comme leur solution de rechange privilégiée au système électoral actuel, car elle conjugue représentation géographique locale et équité grâce à une distribution des sièges plus représentative des suffrages d'un parti. Les personnes favorables à la RPM en raison de son caractère proportionnel ont déclaré qu'elle était préférable à un système de représentation proportionnelle (RP) pure, car la RP est plus susceptible de permettre aux partis représentant des idéologies et des intérêts étroits d'obtenir des sièges et une influence au sein de l'organe législatif. Certaines des personnes opposées à la RP ont cité Israël et l'Italie comme des exemples de pays faisant souvent face à des impasses parlementaires qui les empêchent de passer des lois en raison de la tendance à la division des organes législatifs des gouvernements minoritaires ou de coalition.

Toutefois, les participants ont clairement indiqué qu'ils ne soutenaient pas une augmentation importante de la taille du Parlement, qui pourrait être nécessaire à l'atteinte de la proportionnalité pour une RPM. Une autre inquiétude par rapport à la RPM était qu'elle pourrait engendrer deux classes de députés : ceux ayant obtenu des sièges géographiques et ceux élus à partir de la liste d'un parti. Dans le contexte de la RPM, les participants préféraient la RPM à liste fermée à la version à liste ouverte pour des raisons de simplicité. La RPM à liste ouverte augmenterait la complexité du système en multipliant les choix des électeurs.

Enfin, les personnes qui ont mentionné le vote alternatif (VA) ou le vote transférable unique (VTU) leur étaient en général défavorables, car ces systèmes auraient selon eux tendance

à avantager les partis centristes. En d'autres termes, on peut s'attendre à ce que les électeurs des deux bords de l'éventail politique choisissent un parti centriste comme leur deuxième choix sur leur bulletin.

### **3. Les participants ont-ils discuté des raisons qui expliquent selon eux le choix de nombreux Canadiens de ne pas participer à leur processus démocratique? Ont-ils suggéré des façons d'encourager la participation?**

Nombre des personnes présentes aux assemblées publiques ont suggéré que l'une des raisons principales pour lesquelles la participation électorale était si faible au Canada est que de nombreuses personnes estiment que leur vote ne compte pas, ou qu'il n'est pas reflété dans la façon dont les sièges sont affectés dans la Chambre des communes. D'autres personnes ont souligné que la tendance générale au déclin de la participation électorale ces dernières décennies était commune à pratiquement toutes les démocraties libérales occidentales, et que l'apathie n'était pas une particularité du Canada ou du SMUT. Une autre explication suggérée de la faible participation électorale était le sentiment, au sein de la population, que les politiques ne changent pas réellement d'un gouvernement à l'autre. En d'autres termes, les votes aboutiraient à peu de changements concrets face à des problèmes qui semblent impossibles à résoudre.

Certains participants ont déclaré que l'augmentation du nombre de jours de scrutin pourrait contribuer à accroître la participation électorale, car de nombreux employeurs ne permettent actuellement pas à leurs employés de prendre les quatre heures qu'ils sont légalement tenus de leur accorder pour qu'ils puissent aller voter. L'augmentation du nombre de jours de scrutin pourrait également contribuer à raccourcir les longues files d'attente aux bureaux de scrutin, qui peuvent dissuader les Canadiens de voter. La simplicité du système électoral a également été fréquemment soulignée comme une façon d'assurer la participation électorale.

### **4. Les participants étaient-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire?**

L'opinion des participants sur le vote obligatoire était généralement défavorable à son introduction dans le cadre de la réforme électorale. De nombreuses personnes estimaient que le fait de forcer les personnes à voter ne serait pas conforme aux valeurs canadiennes de liberté sociale, et ont invoqué que bien que le droit de vote soit un droit démocratique, la décision de s'abstenir l'est aussi. Certains estimaient également que le vote obligatoire engendrerait des « votes pour la forme » qui, dans un système à scrutin préférentiel, consistent à classer les candidats dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur le bulletin. En d'autres termes, l'obligation juridique de voter n'engendrerait pas une mobilisation accrue des citoyens par rapport au processus ou aux problèmes.

Les participants ont également mentionné que d'autres possibilités, comme l'offre de services de taxi gratuits aux personnes à mobilité réduite pour leur permettre de voter, pourraient attirer plus efficacement les Canadiens vers l'urne que le vote obligatoire. Certains participants ont aussi souligné que même avec l'introduction possible de nouvelles mesures de commodité visant à encourager la participation électorale, certaines personnes choisiront toujours simplement de ne pas voter.

Les personnes qui étaient favorables du vote obligatoire ont fait un parallèle avec l'obligation pour les citoyens de participer au recensement.

**5. Les participants ont-ils discuté du vote en ligne? Ont-ils exprimé le souhait de conserver les pratiques électorales actuelles? (c.-à-d. se présenter au bureau de scrutin, secret du vote, etc.)**

La majorité des participants ne soutenaient pas le vote en ligne et ont exprimé leur inquiétude par rapport au secret du vote et à la possibilité de piratage du système. Toutefois, notons que les jeunes participants soutenaient le vote en ligne à titre de composante précieuse de la réforme électorale. Certains participants ont comparé le vote en ligne à la capacité des Canadiens de payer leurs impôts en ligne. Un grand nombre de personnes favorables au vote en ligne ont indiqué que cette méthode pourrait accroître le nombre de votes (c.-à-d. la participation électorale) en facilitant la participation des personnes qui ne votent pas en raison de contraintes liées à la mobilité ou d'engagements scolaires ou professionnels. Le vote en ligne pourrait également raccourcir les files d'attente aux bureaux de scrutin, qui peuvent actuellement dissuader certaines personnes de voter.

**6. D'autres thèmes majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. un référendum, la représentation des femmes et des minorités, l'accessibilité, le taux de participation des électeurs, etc.)**

De nombreux participants ont demandé l'organisation d'un référendum en vue d'accroître la légitimité démocratique de la mise en place d'un nouveau système électoral. Nombre de personnes considèrent que la réforme électorale constituerait l'un des plus importants changements institutionnels de l'histoire de notre démocratie, d'où la nécessité d'obtenir l'approbation du peuple avant d'instaurer un nouveau système électoral. Plusieurs suggestions ont été faites au sujet d'un référendum possible. Certains ont suggéré un référendum visant à décider si le gouvernement doit introduire une réforme électorale. D'autres ont suggéré que les solutions de rechange recommandées par le Comité soient soumises à un vote populaire.

D'un autre côté, de nombreuses personnes ont cité le vote récent relatif au Brexit comme une mise en garde contre l'utilisation des référendums pour la prise des décisions concernant des questions importantes et complexes, et ont souligné la tendance des référendums à susciter la division et à être « détournés » par des questions extérieures qui font que la décision définitive concerne un sujet très différent de la question sur laquelle portait initialement le vote. Contrairement au cas de l'unité nationale, la Cour suprême du Canada n'a jamais donné son avis sur le fait que la simple majorité suffise pour procéder à la réforme électorale, ce qui ajoute à la complexité du recours à un référendum pour légitimer toute possibilité de réforme. Les participants ont également mentionné que dans une démocratie représentative comme celle du Canada, les votants choisissent des personnes qualifiées pour représenter leurs valeurs et leurs intérêts, et pour prendre des décisions éclairées en leur nom. Enfin, certaines personnes ont averti qu'un référendum aboutissait souvent au maintien du statu quo.

Certains participants ont suggéré l'éducation civique obligatoire à l'école comme moyen d'accroître la participation des jeunes électeurs en réduisant l'apathie grâce à une meilleure compréhension du processus démocratique et de l'actualité chez les jeunes.

Enfin, on s'est accordé sur le fait que, quel que soit le type de système électoral choisi, il devait refléter les valeurs du Canada.